

# Note synthétique CA 2019

## Budget annexe PCRS



Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2019 au titre du Budget annexe PCRS du SIEIL.

Le SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente au sens du protocole national publié en juin 2015 par le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique) pour réaliser le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) d'Indre-et-Loire.

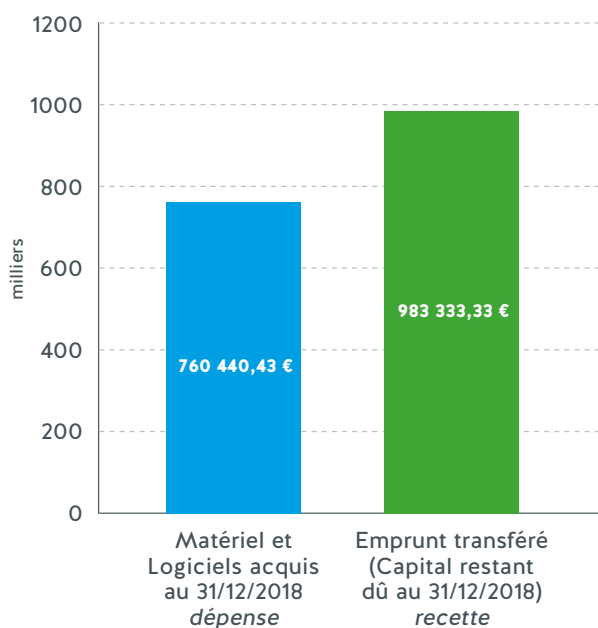
La réflexion menée pour la mise en place d'un service dédié au PCRS a abouti à la création d'un budget annexe pour cette activité, permettant d'identifier d'une part, en dépenses et en recettes, les flux relatifs à ce service et d'autre part, le patrimoine immobilisé de ce service public industriel et commercial. Ce budget a donc été créé par délibération du Comité syndical, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Patrimoine acquis avant le 31 décembre 2018 pour la mise en oeuvre de ce service a été transféré du Budget Principal vers le Budget annexe PCRS pour un montant total de 760 440,43 €.

En parallèle, l'emprunt bancaire réalisé en 2018 pour un montant de 1 Million d'€ à taux fixe, a également été transféré sur ce nouveau budget pour le capital restant dû au 31 décembre 2018, à savoir 983 333,33 €.

Le PCRS devant être initialement constitué, les dépenses liées au service seront dans un premier temps financées par une subvention d'équilibre versée par le budget annexe du PCRS (voir délibération du SIEIL n°2018-92 relative à la création du budget annexe PCRS).

### Patrimoine et Emprunt transféré à la création du budget annexe

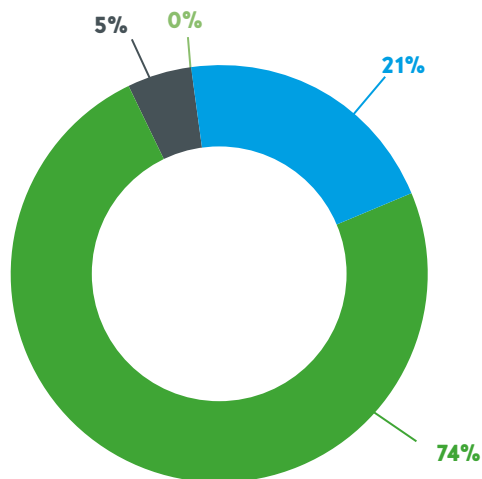


### Dépenses de Fonctionnement 2019 = 249 301 €

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant net de 249 301 €.

Elle sont constituées à 74 % des charges de personnel.

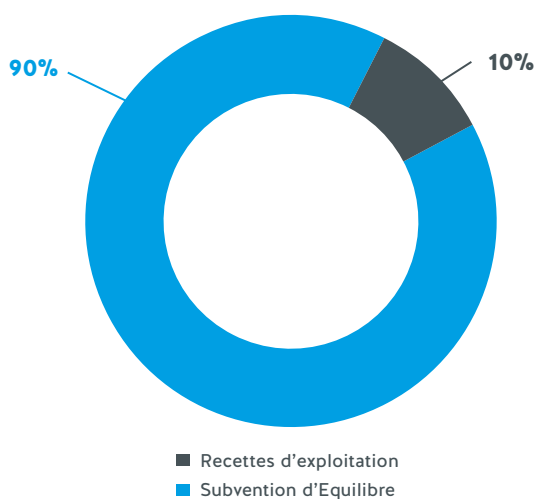
Le coût de fonctionnement du service PCRS pour 2019 est de 52 626,98 € et les intérêts relatifs au remboursement de la dette sont de 12 650 €.



- Charges de fonctionnement du service PCRS
- Charges de personnel
- Intérêts de la dette
- Autres dépenses

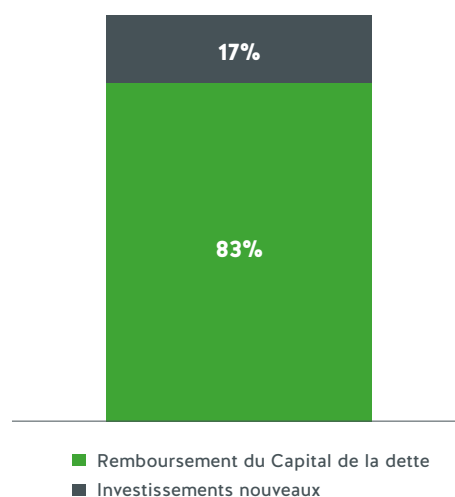
## Recettes de Fonctionnement 2019 = 314 650,24 €

Pour cette première année d'exploitation, les recettes de vente de prestations réalisées par le service PCRS représentent 30 656,70 €. Ces dernières permettent de financer une partie des dépenses de fonctionnement, le solde étant équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 283 993,54 € pour 2019.

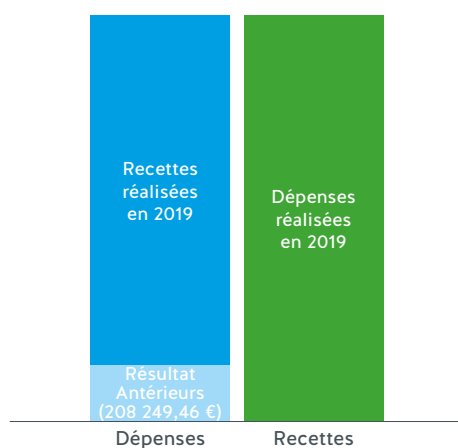


## Structure des Dépenses Investissement nouvelles en 2019 = 79 992,68 €

Les nouveaux investissements du PCRS réalisés en 2019 représentent 13 326 €, le solde de la section correspondant au remboursement du capital de la dette pour 2019 à hauteur de 66 666,68 €.



## Equilibre et Résultat 2019



**Ainsi, en 2019, le SIEIL a dégagé un résultat excédentaire de 208 249,46 €.**



### Focus : dette du SIEIL

Pour financer les investissements du service PCRS, le SIEIL a réalisé en 2018 un emprunt d'1 M d'€ à taux fixe en 2018. Cet emprunt est classé 1-A - Charte Gissler, pour une durée totale de 15 ans.